PACTE REPUBLICAIN

PREAMBULE

Considérant que la République Centrafricaine est un État uni, indivisible et laïc, une République démocratique et sociale, assurant l'égalité devant la loi à tous les citoyens sans distinction d'origine, d'appartenance ethnique, de sexe ou de religion, d'opinions ou de conviction politique;

Considérant que l'histoire récente de notre pays a été marquée par des événements douloureux qui ont produit l'instabilité politique, institutionnelle et sociale qui ont mis à mal la cohésion nationale ;

Considérant que cette instabilité a exacerbé le sous-développement, l'insécurité, la pauvreté, la généralisation de l'illégalité, la mauvaise gouvernance et l'inegal répartition des richesses nationales;

Considérant que la souffrance du peuple centrafricain aujourd'hui est grande et que tous doivent agir pour bâtir le bien commun au-delà des divergences politiques légitimes ;

Considérant que l'une des premières grandes ressources du pays est représentée par son peuple, tolérant, pacifique et laborieux ;

Déterminés à bâtir un État de droit, de justice sociale, véritable garantie de paix et de prospérité partagées;

Convaincus de notre destin commun et soucieux de transmettre aux générations futures une nation solidaire, unie, pacifique et prospère;

Décidés à contribuer à la consolidation d'une société unie, fraternelle et solidaire;

Résolus à œuvrer à la coexistence harmonieuse des religions et des croyances;

Décidés à moraliser la vie publique ;

Conscients que l'édification de la Nation et l'affermissement de l'appartenance à la communauté nationale imposent des sacrifices individuels et collectifs et le respect des lois de la République;

Conscients de notre responsabilité historique, individuelle et collective dans le devenir de notre pays;

NOUS REAFFIRMONS,

Notre attachement aux valeurs et principes de la République, à la démocratie pluraliste, aux droits humains, à la liberté de croyance et de culte que nous nous promettons de promouvoir et de défendre;

Solennellement que les droits à la vie, à la liberté, à la sécurité et à la propriété sont sacrés et inviolables pour tout citoyen et qu'ils doivent être défendus par la loi;

Unanimement notre volonté d'instaurer dans notre pays une justice égale pour tous;

Que seuls la compétence et le mérite doivent déterminer le statut, la fonction et la promotion de l'individu ;

NOUS NOUS ENGAGEONS

A servir l'État et la nation avec loyauté et dévouement;

A promouvoir une culture citoyenne et une éthique du bien public;

A promouvoir le patrimoine national et à protéger le bien public et privé;

A promouvoir le dialogue entre les forces sociales et politiques, au delà des différences, pour la recherche du bien commun ;

A garantir à l'armée républicaine et aux forces de sécurité les moyens nécessaires pour l'accomplissement de leurs missions, ainsi que les programmes de formation et de mise à niveau nécessaires ;

A ne jamais recourir à la violence dans la résolution des conflits;

A recourir constamment au consensus et à défendre l'unité nationale et l'honneur de la patrie;

A promouvoir les valeurs de l'humilité, du don de soi, de sincérité, d'intégrité dans la vie individuelle et collective;

A imposer aux chefs des forces de sécurité l'impératif de la création d'une réelle sécurité pour tout citoyen et pour la fin de toute tension dans la vie publique sur toute l'étendue du territoire national ;

PARTAGEONS LA VISION COMMUNE

D'un État qui doit identifier, recenser tous les ex rebelles sur toute l'étendue du territoire, veillant à l'application du programme de DDR;

D'un État qui identifie et sécurise tous les refugiés et personnes déplacées et veille à leur retour;

D'un état démocratique qui veille à l'installation de toutes les autorités préfectorales, sous-préfectorales, communales, et d'une administration décentralisée;

D'une administration publique et d'une justice débarrassée de la corruption, du trafic d'influence et à l'abri des interventions de toutes sortes;

D'un contexte démocratique dans lequel les gouvernants soient choisis par la voix des citoyens et non pas par des actes de force;

De la nécessité d'apaiser et d'accomplir la transition politique par l'organisation d'élections libres, transparentes, démocratiques et incontestables;

Du droit des vainqueurs des élections à gouverner, dans un esprit de collaboration constructive avec les représentants des forces politiques d'opposition et du droit des représentants battus aux élections à la liberté et aux prérogatives de l'opposition ;

CONVENONS :

Que le Pacte républicain, que nous adoptons, représente un code d'éthique et de bonne conduite auquel nous donnons force morale et devons toujours respect dans nos comportements quotidiens;

De remercier la Communauté de Sant'Egidio pour son soutien à la réconciliation nationale et de nous engager à continuer le travail avec la Communauté de Sant'Egidio pendant tout le processus de transition;

Que le Président de la République veille au respect du présent Pacte Républicain;

DISONS :

Que le présent pacte sera publié au journal officiel de la République

Le Ministre d'Etat
Ministre de la Communication
Chargé de la promotion de la Culture Civique
Et de la Réconciliation Nationale
S.E. Christophe GAZAM BETTY

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement de la Transition

S. E. Nicolas TIANGAYE

Le Président de la République
Chef de l'Etat de la Transition
S.E. Michel DJOTODIA AM-NONDROKO